

salah est Palestinien, il doit pouvoir rester en Palestine !

En détention administrative depuis mars 2022 dans une prison israélienne (sans inculpation, sans motif, sans procès, sans peine, sans délai...), l'avocat des droits humains Salah Hamouri est sous le coup d'une expulsion vers la France. Concrètement cela signifie qu'il ne pourra plus revenir sur le territoire palestinien. Cette expulsion fait suite à la révocation de son statut de résident permanent¹ de Jérusalem il y a quelques mois.

Les autorités israéliennes ont attendu que passent leurs élections, redoutant peut-être le bruit que pourrait causer une telle expulsion, qui contribue au lent nettoyage ethnique pratiqué par l'État israélien. C'est pourtant le silence à tous les niveaux de l'État français qui entoure les persécutions que subit Salah Hamouri depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui encore, si une grande mobilisation internationale ne fait pas pression sur les autorités israéliennes, Salah sera expulsé dimanche prochain, après plus de 270 jours de détention, et sera désormais interdit de retourner sur sa terre, dans le pays où il est né, la Palestine, rejoignant ainsi le sort injuste subi par plus de 5 millions de Réfugié-es Palestiniens et Palestiniennes.

L'impunité de l'État israélien est la raison principale de la persistance de l'occupation des territoires palestiniens, du déni des droits des Palestiniens et de leur oppression quotidienne, mais aussi de la capacité de cet État d'interdire la présence de tout·e militant·e qui lui déplaît, en complète contravention avec les lois et usages internationaux.

A ce titre, nous rappelons que le statut de Rome de la Cour pénale internationale précise que « la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire est un crime de guerre et un crime contre l'humanité ». Les États occidentaux qui laissent faire au lieu de faire respecter le droit international sont donc complices de ces crimes, et il est de notre devoir de le leur rappeler.

L'union syndicale Solidaires demande, aux côtés du comité de soutien de Salah Hamouri, que la France agisse avec détermination pour s'opposer à cette décision.

Tant qu'Israël ne respectera pas le droit international, nous continuerons à faire pression par tous les moyens possibles, à commencer par la campagne de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) contre l'apartheid israélien, pour que cesse l'impunité d'Israël et pour la liberté du peuple palestinien.

Liberté pour salah !

¹ Pour pouvoir vivre, travailler et rester à Jérusalem, les Palestiniens et les Palestiniennes ont besoin d'un titre de « résident permanent » délivré par les autorités israéliennes qui peuvent le retirer à tout moment.